



## PIECES A FOURNIR

### OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ELEVES

- Les 4 fiches recto-verso, ci-jointes, dûment complétées, datées et signées,
- 2 photos d'identité pour chaque enfant **obligatoire**, (photos sur papier normal acceptées)
- 5 timbres postaux **autocollants**, (par famille)
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'enfant pour les activités péri et extrascolaires **pour l'année 2018-2019**
- Extrait du jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale et des droits de garde en cas de séparation ou de divorce,
- Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) pour tout traitement médical particulier,

**Pour les réinscriptions être à jour de toutes les sommes dues au titre des années scolaires précédentes**

### SPECIFIQUES A LA CANTINE

- Dernier bulletin de salaire du couple ou autre justificatif de travail

### SPECIFIQUES A LA GARDERIE ET ACCUEIL DE LOISIRS (si 1ere demande)

- Notification du quotient familial de la CAF

**OU**

- Avis d'imposition recto verso (soit pour l'année 2018 : avis d'impôt 2017, impôt sur les revenus de l'année 2016)
- Justificatif des prestations familiales

**Sans justificatif de revenus le tarif le plus haut pour le service concerné s'appliquera d'office**

Selon l'évolution de la réglementation et des activités proposées, d'autres attestations ou certificats médicaux pourront vous être demandés ultérieurement.

**DOSSIER COMPLET A DEPOSER EN MAIRIE ANNEXE AU PLUS TARD SAMEDI 09 JUIN 2018 12h00**

**PASSE CE DELAI, LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES, SELON LES PLACES DISPONIBLES, APRES LES VACANCES DE LA TOUSSAINT.**



VILLE  
DE  
SOSPEL

## **DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION OU DE RE-INSCRIPTION POUR LA CANTINE, LES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

**ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

**DEPOT DES DOSSIERS : MAIRIE ANNEXE**

**DU LUNDI 04 AU VENDREDI 08 JUIN 2018 (DE 9H A 12H ET 13H A 16H)**

**ET**

**LE SAMEDI 09 JUIN DE 9H A 12H**

Votre(vos) enfant(s) fréquentera(ont) la cantine, une ou plusieurs des activités proposées par la Commune de Sospel en dehors du temps scolaire. Dans ce cas, une inscription est nécessaire et obligatoire pour chaque année scolaire (**sans inscription, votre enfant ne pourra pas être accueilli**).

Le présent dossier vous permet de fournir en une seule fois les pièces justificatives pour l'accueil de votre (vos) enfant(s) pour les différents accueils proposés par la ville :

- Les accueils périscolaires du matin et du soir,
- La cantine,
- Les accueils du mercredi toute la journée et des vacances scolaires.

### **De quoi est composé le dossier d'inscription unique ?**

- Une fiche famille : elle est commune à tous les accueils et permet de recueillir les données nécessaires comme la situation familiale ou les coordonnées des parents ;
- Une fiche unique d'autorisations parentales : regroupant toutes les autorisations faites par les parents ;
- Une fiche individuelle d'inscription aux activités : cette dernière permet de regrouper les informations et demandes d'inscription afférentes à chaque enfant de la famille ;
- Une fiche renseignements Mairie ;

**La liste des pièces à fournir se trouve au verso**